



**LEGENDE**

**ELEMENTS GRAPHIQUES**

- UA Appellation de zone ou de secteur
- Limite de zone ou de secteur
- Espace lotisé classé à conserver
- o Emplacement réservé
- Plantations à réaliser
- Marge de recul
- Application de l'article L.111-1-4 du code de l'urbanisme (cf Barrière)
- Edifices remarquables identifiés
- Cone de vue à préserver
- Cheminement piéton à préserver
- Voie d'intention
- Zone de danger liée au PPRt de Clignacé, Bliet, Sublaines (Niveau 3bis/4bis de Bliet). Enveloppe des sites de suppression à caractère rapide potentiels. Dangers faibles.

**LEGENDE**

**INTITULE DES ZONES ET DES SECTEURS**

**Zones U (urbaines)**

- UA Zone centrale ancienne mitée
- UAI Secteur soumis au risque inondation
- UB Zone d'extension récente de l'habitat
- UBI Secteur soumis au risque inondation
- UIa Secteur humide occasionné par la remontée de nappes phréatiques
- UIb Secteur soumis au Plan d'Exposition au Bruit de l'aérodrome Ambroise Diehl
- UC Zone d'activités économiques industrielles, artisanales, tertiaires et commerciales
- UCa Zone soumise à risque d'inondation à vocation commerciale, de services, de tourisme et d'équipement
- UE Zone urbaine affectée à l'accueil d'équipements et d'activités à vocation éducative, sportive, culturelle, de loisirs, de détente, de tourisme, de santé, de sécurité et de services à la personne
- UEI Secteur destiné à l'accueil des équipements sportifs et de loisirs
- UH Zone correspondant aux hameaux ruraux desservis par le réseau d'assainissement
- UH1 Secteur correspondant aux hameaux de Fontenay, la Vallée de Fontenay et la Choterie ne pouvant pas être desservis

**Zones AU (à urbaniser)**

- 1AU Zone destinée à être ouverte à l'urbanisation à court et moyen terme
- 1AUC Secteur de plus forte densité
- 1AUs Secteur humide occasionné par la remontée de la nappe phréatique
- 2AU Zone destinée à être ouverte à l'urbanisation à long terme
- 2AUs Secteur soumis au risque d'inondation à vocation d'équipements et d'activités touristiques, culturelles et tertiaires ou peu nuisantes

**Zones A (agricoles)**

- A Zone réservée à l'exploitation agricole du sol

**Zones N (naturelles)**

- N Zone naturelle et forestière
- Nh Secteur correspondant aux petits hameaux non desservis par l'assainissement collectif
- Ni Secteur inondable
- NLI Secteur inondable pouvant accueillir des équipements de sport et de loisirs compatibles avec le caractère inondable du site
- Np Secteur de protection stricte des sites patrimoniaux, des milieux naturels et des paysages
- Nrc Secteur à constructibilité limitée, correspondant aux terrains situés dans un périmètre de réflexion à long terme quant à la faisabilité de la mise en place d'un pôle économique intercommunal
- Nrh Secteur à constructibilité limitée correspondant aux terrains situés dans un périmètre de réflexion à long terme quant à la poursuite éventuelle de l'urbanisation du secteur de la Varenne
- Nrm Secteur à constructibilité limitée correspondant aux terrains situés dans un périmètre de réflexion à long terme quant à la mise en place d'un pôle mixte d'habitat, d'équipements et de tourisme
- Nv Secteur réservé à l'accueil des gens du voyage

indice "n" : secteur situé en périmètre de protection de captage des eaux potables et minérales (UHa, Aa, Na, Nha, Npa)

**Liste des emplacements réservés**

Numéro	Désignation des opérations	Bénéficiaire	Surface
1	Désenclosure de la zone agricole	Commune	886 m²
2	Désenclosure de la zone agricole	Commune	894 m²
3	Passage de la voie rattachée au secteur du Seneut au secteur Moncarlier	Commune	2943 m²
4	Voie nouvelle débouchant sur le secteur Moncarlier depuis la route de Tours	Commune	989 m²
5	Liaison entre la voie inter-quartiers et la rue de la Croix de Beauclouine	Commune	337 m²
6	Aménagement du carrefour VC 9 et CR 115	Commune	80 m²
7	Aménagement des abords du climatère	Commune	1146 m²
8	Aménagement du carrefour rue Gambetta et rue du 8 Mai 1945	Commune	17 m²
9	Liaison piétonne entre la rue du 11 Novembre et le secteur des Varennes	Commune	2484 m²
10	Création d'une voie nouvelle entre la rue Pierre et Marie Curie et l'impasse Becquart	Commune	1059 m²
11	Création d'une voie nouvelle entre la rue des Régates et la rue de Tours	Commune	2101 m²
12	Réaménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage	Commune	1333 m²
13	Prolongement de la rue du Commandant Lemaître	Commune	921 m²
14	Accès piétonnier au secteur Seneut	Commune	335 m²
15	Aménagement du carrefour VC3 - VC2 et CR85	Commune	1115 m²
16	Aménagement d'un parking rue Neuve	Commune	371 m²
17	Réserve pour le passage des réseaux desservant la zone 1AU de Moncarlier à l'angle de la rue des Canaux et du CR85	Commune	77 m²
18	Création d'un nouvel accès à la zone 1AU de Moncarlier depuis la rue du Four à Chaux	Commune	4553 m²
19	Création d'un nouvel accès à la zone 2AU de la Varenne, depuis l'avenue du 11 Novembre 1918	Commune	817 m²
20	Création d'un nouvel accès à la zone 2AU de la Varenne, depuis la rue de la Varenne	Commune	400 m²

**PLAN LOCAL D'URBANISME**

Département de l'INDRE ET LOIRE  
Commune de BLÉRE

Plan 3b1  
Plan 3b2  
3b2 PLAN DE ZONAGE  
Zone rurale sud  
Echelle : 1:5000ème

APPROBATION

Année : / /